



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 52331

Texte de la question

M. Bernard Grasset attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la situation des professeurs retraités de lycée professionnel du 1er grade (PLP1) qui souhaitent bénéficier, pour le calcul de leur pension, d'une assimilation au deuxième grade de ce corps (PLP2). Certes, une première avancée importante a été réalisée avec l'achèvement de l'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2. Cependant, concernant les retraités et la question de l'assimilation, s'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité tel que le souligne le Conseil d'Etat, il lui souligne les difficultés personnelles qu'entraînerait notamment une revalorisation sans reconstitution de carrière. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP 1 actifs dans le grade de PLP 2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettent l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la présente rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP 1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP 2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude et soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Grasset](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52331

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5862

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6376